

La MDPH de la Réunion réaffirme son engagement pour soutenir l'amélioration de l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap et en situation de handicap

Le **24 octobre 2025**, rencontre avec toute l'équipe de la MDPH de la Réunion et son directeur M. Deva RADAKICHENIN, membre du comité départemental de la Charte Romain Jacob.

Un échange constructif et enrichissant a eu lieu avec les professionnels de la MDPH et Monsieur Pascal Jacob, président de l'association Handidactique et cofondateur de la Charte.

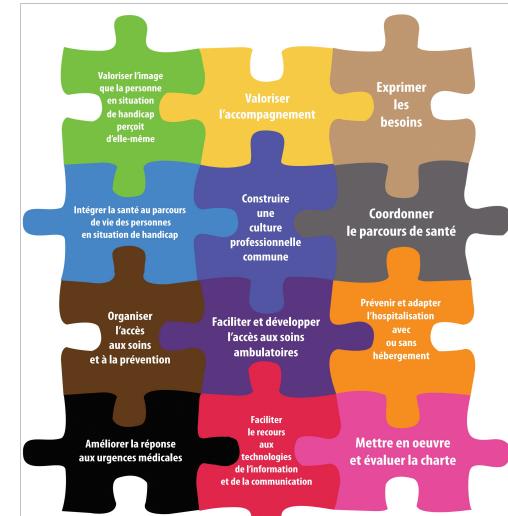
Cette séance a permis de présenter les valeurs et les objectifs de la Charte, centrés sur l'amélioration du parcours de vie, de santé et d'inclusion des personnes concernées.

Les professionnels ont pu partager leurs expériences de terrain, leurs réflexions personnelles et professionnelles et leur engagement pour un accompagnement toujours plus humain et individualisé.

Ils souhaitent s'appuyer sur les **12 principes de la Charte Romain Jacob** :

CHARTE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



Il illustre la volonté commune de placer la personne vivant avec un handicap au centre des dispositifs d'accompagnement, dans un esprit de coopération, de respect et d'inclusion.

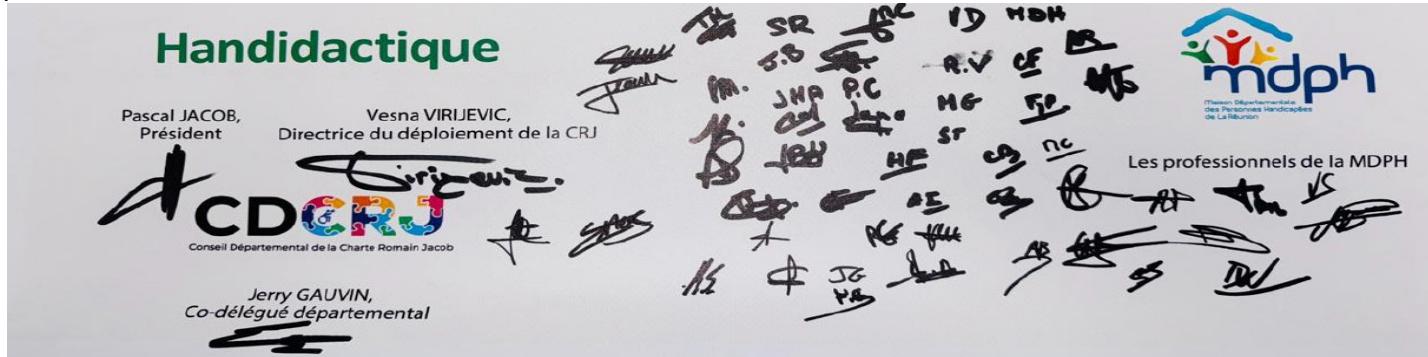
En s'engageant à promouvoir la Charte, les professionnels de la MDPH affirment leurs volontés de placer la personne au cœur de leurs actions, en facilitant l'accès aux droits, en simplifiant les démarches administratives et en améliorant la qualité de l'accompagnement proposé.

Cet acte fort du 24 octobre marque l'engagement historique de la MDPH de La Réunion dans une dynamique nationale portée par la Charte Romain Jacob.

Le Directeur de la MDPH et ses collaborateurs, entouré de Monsieur Pascal Jacob Président Handidactique, de Madame Vesna VIRIJEVIC, Directrice du déploiement de la Charte Romain Jacob et de Monsieur Jerry GAUVIN, Co-délégué du comité de la Réunion, ont signés la Charte.



Cette action collective de signatures illustre une démarche de coopération et de cohésion entre les acteurs du territoire — institutions, associations, établissements médico-sociaux et partenaires — afin de garantir un parcours de vie plus fluide et plus humain pour chaque personne en situation de handicap, ainsi que leurs proches aidants.



La signature de la Charte Romain Jacob par les professionnels de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) constitue une étape majeure dans la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Par cet engagement, les professionnels de la MDPH contribuent à renforcer les valeurs de la Charte Romain Jacob : dignité, respect, inclusion et égalité des chances.

**BAROMETRE
HANDIFACTION**
Scannez le QR Code
pour répondre
au questionnaire.



**Pauline,
Pour le Comité Charte Romain Jacob**